

Comment ça se passe ?



1er contact

- Auprès de SOLIHA Provence : 04 90 49 84 79
- Permanences en mairie
- Par mail du PIG : pig-tpa@solihaprovence.fr



Visite du logement

- Éligibilité aux aides
- Diagnostic technique
- Conseils et orientations



Définition du projet

- Préconisation travaux
- Élaboration d'un plan de financement



Accord des partenaires financiers

- Constitution des dossiers et dépôt auprès des partenaires
- Suivi des agréments



Réalisation des travaux

- Intervention des entreprises
- Suivi de chantier
- Demande d'acompte éventuel



Réception des travaux

- Contrôle conformité des travaux
- Mise en paiement des aides



Terre de Provence
&
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

A++
A+
A
B
D
E

Un accompagnement dédié, personnalisé et GRATUIT, ouvert à tous, sans plafond de ressources.

Des professionnels de l'habitat vous guideront et trouveront pour vous les meilleures solutions afin de réaliser les projets que vous souhaitez entreprendre.

Venez vous renseigner dans votre mairie !

Contactez-nous 04 90 49 84 79

solihaprovence.fr
mail : pig-tpa@solihaprovence.fr

Terre de Provence

Avec la participation
des communes de Terre de Provence Agglomération

Barbentane - Cabannes - Châteaurenard - Eyragues
Graveson - Maillane - Mollégès - Noves - Orgon - Plan d'Orgon
Rognonas - St Andiol - Verquières



Terre de Provence vous accompagne...

DES AIDES POUR FINANCER VOTRE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Êtes-vous concerné ?

- **Vous êtes propriétaire occupant :** des aides sont disponibles.
- **Vous êtes propriétaire d'un logement locatif :** vous pouvez bénéficier d'aides à la réalisation de travaux.
- **Vous êtes un syndicat de copropriétaires :** vous pouvez bénéficier de MaPrimeRénov' Copropriétés.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Le logement est une résidence principale
- Le logement a plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels du bâtiment qualifiés RGE
- La demande de financement PIG doit être faite avant le commencement des travaux
- Travaux d'amélioration énergétique avec gain minimum de 35%

Quels sont les projets/travaux éligibles aux aides ?



Exemple pour des travaux engagés :

- Isolation toiture et murs,
- Remplacement chaudière fuel par pompe à chaleur air/air et poêle à granules,
- Chauffe-eau thermodynamique,
- Remplacement de 2 menuiseries.

